



164

DM26

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

MÉMOIRE

**AUDIENCES PUBLIQUES
COMMISSION D'ENQUÊTE DU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

SUR LE

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30
DE SAINTE-CATHERINE À L'AUTOROUTE 15
PAR LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC
DANS L'AXE DE L'ACTUELLE ROUTE 132**

11 MARS 2002

Le 18 mars 2002

Par télécopieur : (418) 643-9474

Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Secrétaire du BAPE
À l'attention de : Ginette Giasson
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

Madame,

L'Association des gens d'affaires du Roussillon (AGA Roussillon) est composée de représentants d'entreprises commerciales et industrielles dans les municipalités de Delson, St-Constant et Ste-Catherine. L'AGA du Roussillon désire vous faire connaître sa position sur le projet de construction de l'autoroute 30.

Vu le consensus intervenu au sein des membres du comité inter municipal, composé d'élus des municipalités de Candiac, Delson, Ste-Catherine et St-Constant relativement au tracé de l'Autoroute 30 sur l'actuelle Route 132.

Vu les réponses données par les divers intervenants et représentants des ministères concernés lors de la tenue des séances publiques devant le BAPE;

Vu la nécessité de la construction d'une voie rapide dans les plus brefs délais de façon à favoriser l'économie locale et régionale ;

Vu l'assurance que les dispositions seront prises et qu'une personne sera responsable d'harmoniser et d'atténuer les impacts négatifs pour les commerçants et industriels dont les places d'affaires sont situées le long de parcours prévu pour les travaux ;

Vu que cette personne verra à acheminer les inquiétudes des commerçants et industriels concernés aux professionnels, entrepreneurs et représentants du ministère des transports au cours de travaux de façon à ce que des solutions soient trouvées pour minimiser les conséquences des travaux;

Vu la position favorable du CLD relativement au tracé projeté,

Après plusieurs réunions et suite aux réponses données par les divers intervenants et, pour les motifs exprimés ci-haut, la présente est pour vous aviser de l'appui unanime des membres du conseil d'administration relativement au tracé projeté de l'autoroute 30 sur le site actuel de la Route 132.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

AGA du Roussillon
par :



Philippe Gervais, président